



République Française
Département Loiret
Commune de Bucy-le-Roi

Compte rendu de séance

Séance ordinaire du 7 Juin 2021

L'an 2021 et le sept Juin à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bucy-le-Roi, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en distanciel, compte tenu des règles sanitaires actuelles sous la présidence de son Maire, Gervais GREFFIN.

Présentes : M. GREFFIN Gervais, Maire, Mmes : DUBEDAT Véronique, GUERIN Sandrine, REDIN Nathalie, MM : BAROTIN Virgil, FERREIRA Federico, GUYON Gaylord, LOP Laurent, PROUST Damien, VALLEE Olivier, VAPPERAU Christophe

Était également invité : M. FRANCO Julien, secrétaire général

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 02/06/2021 - Date d'affichage : 02/06/2021

Acte rendu executoire après dépôt en Préfecture du Loiret et publication le 14/06/2021

A été nommé secrétaire : M. PROUST Damien

Le précédent compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2021 est accepté à l'unanimité. Néanmoins, un élu dit ne pas comprendre l'ensemble des chiffres des comptes de gestion et administratifs, ainsi que ceux du budget primitif. Il y a trop de données selon lui au point qu'il ne sache ce qu'a ou pas la commune.

SOMMAIRE

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL D'ARTENAY - 2021-D-018

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL D'ARTENAY

Délibération n°2021-D-018

Vu le C.G.C.T., notamment ses articles L. 5212-33 & L.5211-25-1,

Considérant qu'un syndicat scolaire peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres

Vu la délibération du deux avril 2021 actant la dissolution du Syndicat de Transport Scolaire Intercommunal d'Artenay,

Vu la compétence de transport scolaire exercée par la Région Centre-Val de Loire,

Le Maire rappelle que ce syndicat existe depuis plusieurs années et qu'il organisait effectivement le ramassage des enfants scolarisés sur les communes d'Artenay, Baigneaux, Bucy-le-Roi, Chevilly, Dambron, Gidy, Huêtre, Lion-en-Beauce, Lumeau, Poupry, Ruan, Sougy et Trinay.

Toutefois, le Conseil départemental du Loiret, puis le Conseil régional Centre-Val de Loire ont organisé les systèmes de ramassage scolaire sur les territoires qui les concernaient, enlevant la plupart des missions du syndicat.

Dans le cadre de la simplification des strates administratives et de la dissolution des SIVU dont la compétence est traitée par ailleurs, il a été proposé de mettre fin à l'activité du syndicat lors de la réunion du deux avril 2021.

Toutefois, à l'appui du compte administratif, il apparaît qu'un actif de 5 816,17 € reste présent. Proposition a été faite de le répartir selon le nombre d'enfants transportés :

	Résultat CA	5 816,07 €
	Part par enfant	11,99 €
Communes	Nombre enfants transportés	Montant en retour
Artenay	3	35,98 €
Baigneaux	31	371,75 €
Bucy-le-Roi	22	263,82 €
Chevilly	184	2 206,51 €
Dambron	11	131,91 €
Gidy	98	1 175,21 €
Huêtre	49	587,60 €
Lion-en-Beauce	18	215,85 €
Lumeau	2	23,98 €
Poupry	2	23,98 €
Ruan	10	119,92 €
Sougy	37	443,70 €
Trinay	18	215,85 €
	Total	5 816,07 €

Il en ressort, pour ce qui concerne la commune de Bucy-le-Roi, que ce sont 22 enfants qui seraient concernés, ce qui permettrait de percevoir 263,82 €, soit 5% de l'actif restant.

Au vu de ce qui a été exposé, les élus, à l'unanimité :

- acceptent la dissolution du Syndicat de Transport Scolaire Intercommunal d'Artenay,
- se mettent d'accord sur les effectifs concernés,
- valident la part de 5% de l'actif qui reviendrait à la commune après la dissolution conformément à la clef de répartition, soit 263,82 €.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DES ÉLUS

Un Droit Individuel à la Formation existe également pour les élus (pour la population, le D.I.F. d'abord mis en place a été remplacé par le Congé Personnel pour Formation, C.P.F., donnant des droits en heure en formation). Il est rappelé que ce droit existant aussi pour les élus, il est également possible d'en profiter.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021

Ces élections auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021

Les élus revoient et peaufinent leurs tours de garde, ainsi que des volontaires, pour la bonne marche de ces deux jours de vote. De même, un point est fait sur l'organisation des deux scrutins face à la pandémie (l'absolue nécessité de répondre aux normes sanitaires et d'hygiène en vigueur pour éviter que les assesseurs et les votants ne soient contaminé·es) et aux règles liées à la séparation stricte des votes (éitant aussi le brassage trop important de la population).

CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE NATIONALE 2021

Compte tenu des circonstances actuelles (épidémie due au Covid-19), il apparaît vain d'organiser un évènement comme

auparavant.

Les élus décident toutefois de mettre en place l'habituelle cérémonie de distribution des prix pour le passage au collège de cinq enfants. À cette occasion, un pot sera servi en extérieur, dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrières, et la fanfare sera invitée pour solenniser l'instant.

REGROUEMENT SCOLAIRE D'ARTENAY

Le maire d'Artenay en est devenu le Président. Il propose des réunions tous les trimestres, en règle générale. Le Maire de Bucy-le-Roi y siège de droit ès qualités.

Il y a eu des réunions diverses pour ce qui est de la répartition des coûts tant de fonctionnement que d'investissement. Ainsi, pour la commune, le coût de fonctionnement refacturé pour la scolarisation par an et par enfant est de 1 104,27 € auquel il faut rajouter 704,33 € pour la restauration scolaire (soit un total de 1 808,60 €). Pour comparaison, la commune de Saint-Lyé-la-Forêt facture 47 € par enfant et par an pour le fonctionnement de la scolarisation.

Pour les quelques villes de l'Eure-et-Loir, ce coût semble trop important. Pour eux, il faudrait revenir à la facturation réelle par enfants et non avec les données du nombre d'habitants dans chaque commune.

INSTALLATION « Fiber To The Home » (FFTH)

Le FFTH (soit, si l'on traduit littéralement, la « Fibre jusque chez soi ») va arriver sur la commune. L'arrêté autorisant les travaux sur la voirie hors départementale a été envoyé. L'entreprise Lysséo (et ses mandataires) a jusqu'au 4 août pour faire le nécessaire (l'arrêté est prolongeable). La commune est donc en attente de l'installation du chantier. Il se peut qu'ils arrivent busquement, il faudra donc prévenir la population par PanneauPocket et demander à l'entreprise qu'elle soit « identifiable » et « visible » selon les élus.

ARRIVÉE D'UNE ÉPICERIE AMBULANTE

Un entrepreneur propose de faire stationner son épicerie ambulante tous les jeudis et samedis de 10h30 à 10h55 à Bucy-le-Roi, au niveau de la mare. Ce commerçant est basé sur Lion-en-Beauce. Il remplacerait une camionnette qui venait il y a quelques années, mais dont le vendeur avait eu des problèmes de santé.

L'épicerie contiendrait du pain, des fruits et légumes locaux, de l'épicerie fine... Le commerçant ferait aussi des arrêts « à la demande ».

Pour les élus, il n'y a pas d'oppositions. Ce service est le bienvenu. Il faut qu'il fasse un essai pour voir si cela peut fonctionner, même si — apparemment — son étude de marché est solide. Une publicité serait distribuée dans les boîtes aux lettres du village. Par conséquent, il est encouragé et les élus souhaitent le succès de sa démarche.

SOUCIS INFORMATIQUES DE LA MAIRIE

Depuis plusieurs semaines maintenant, le — pourtant relativement nouveau — matériel de la mairie pose de sérieux problèmes. Il semblerait que le disque dur fournit soit sous-dimensionné et surtout d'une technologie dépassée. Il a été fait part du mécontentement au prestataire et au fournisseur, mais aussi au constructeur. Il y a une défaillance de conseil à l'origine, sans doute. Pour l'instant le but est de trouver la meilleure solution technique et la moins onéreuse. Il faut tout mettre en œuvre pour que le matériel fonctionne et que le secrétariat de la mairie ne perde plus de temps avec cela (entre les ralentissements, voire plus, et le temps passé entre les différents interlocuteurs). L'efficacité doit être recherchée avec la récupération entière des données (sans quoi le fonctionnement de la mairie serait impossible).

Un élus propose si un leasing peut être mis en place pour le prochain outil informatique. Cependant, à terme, le leasing coûte beaucoup plus cher qu'un achat et, surtout, il ne peut ni être subventionné, ni être pris en compte dans le calcul du FCTVA.

DISTRIBUTION DU RODONTICIDE

Cette distribution devrait avoir lieu courant septembre. Il faut faire un papier pour prévenir, mais aussi prévoir des listes de suivi, la distribution de la fiche technique et la signature d'un bordereau de reconnaissance des risques pris. Il est rappelé que le rodenticide ne devrait pas être distribué et s'il l'est ce n'est qu'à personnes possédant un boîtier pour éviter que tout autre animal y ait accès (ainsi que les enfants). Le protocole est strict et important. Enfin, il est rappelé les atteintes de tels produits sur les prédateurs des rats qui s'empoisonnent à leur tour (rapaces, renards, chats, chiens, cornidés...).

POINTS DIVERS

- La porte de la salle Marcelline est réparée.
- Il faudrait râcler quelques trottoirs.
- Le bulletin municipal : faut-il en faire un ? Oui, prévoir pour une distribution lors des régionales et départementales.
- Problème de chat errant blessé (voir avec l'association des chats libres du Loiret).
- Mettre sur PanneauPocket :
 - ◆ les réunions de Conseil municipal ?
 - ◆ une communication sur la piscine d'Artenay ?

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus consultent leurs divers agendas et confirment que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 13 septembre 2021 à 20h00, sauf avis contraire lié à la pandémie, et probablement toujours en distanciel (d'après les règles en vigueur au mois de mai 2021).

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions, les affaires et les informations ayant été exposées, les élus ayant débattu des points à aborder, la séance est officiellement close à 22h15.

En mairie de Bucy-le-Roi,
Le 14/06/2021



Gervais GREFFIN